

## d'avoir choisi le paiement en ligne pour notre facture.

A compter du 1er juillet 2020, PostFinance augmente fortement sa taxe sur les paiements effectués en espèces au guichet de la Poste. Cette taxe est déduite du montant versé par le patient. Nous vous sommes donc reconnaissants de bien vouloir régler votre facture en utilisant le paiement en ligne, ou en mandatant PostFinance ou votre banque par voie postale.











**CAISSE DES MÉDECINS CASSA DEI MEDICI** 

